

les plus reculés (9), et était appelé le bâton de saint Martin.

La sacristie de Chazay rendait, à cette époque, 200 livres de revenus (10).

L'abbé d'Ainay était décimateur de Chasselay, et par conséquent des Chères, qui dépendaient de cette paroisse. Les Chères n'appartenaient pas entièrement à Chasselay, une partie était de Lissieu ; la grande route de Lyon à Paris servant de limite à l'une et l'autre paroisse. La population des Chères ayant augmenté par suite des nombreux roulages qui s'arrêtaient là pour les relais, nécessaires à la montée de Limonest, ceux des habitants qui dépendaient de Chasselay, se fondant sur un éloignement de plus d'une demi-lieue et la difficulté de communication avec ce bourg, obtinrent, en 1758, du cardinal de Tencin, l'érection des Chères en annexe de Chasselay. Les habitants des Chères, qui appartenaient au village de Lissieu, demandèrent à jouir du même privilège et de se réunir à ceux qui dépendaient de Chasselay, dans le but de former une paroisse indépendante. Mais l'affaire traîna en longueur, et les deux éléments ne furent réunis qu'en 1765 (11).

Les habitants de cette nouvelle paroisse des Chères, annexe de Chasselay, s'occupèrent aussitôt de faire de leur chapelle de Saint-Roch une église plus convenable. L'abbé d'Ainay aida à la réparation de l'église et du clocher, qui put dès lors recevoir des cloches. Les habitants se montrèrent fort empressés à contribuer à ces réparations et

(9) Arch. du Rhône. Ainay, 2^e arm., vol. 47, ch. 25.

(10) Arch. de la Charité. B. 239, ch. 1.

(11) Arch. de la Charité. B. 240.